

Image not found or type unknown



Païement de loyer suite à incendie de locaux à usage professionnel n

Par **PauletGaëlle**, le **30/05/2019** à **09:22**

Bonjour,

Je loue un local à usage de profession libérale. Suite à un incendie dont le bailleur est responsable (tableau électrique défectueux), ce local est inutilisable le temps de travaux (plusieurs mois). Suis-je obligé de continuer à payer le loyer?

Je précise que mon assurance va prendre en charge la location temporaire d'un autre local me permettant de poursuivre mon activité libérale

Je vous remercie de votre réponse.